

Mardi 13 Juin 2017

## + Un webinair sur la gestion des amendes des collaborateurs

**Les entreprises sont, depuis le 1er janvier 2017, dans l'obligation d'indiquer, sous 45 jours, l'identité du conducteur pour toute infraction commise avec un véhicule société. Mapping Control organise un webinair le mardi 20 juin pour aider les entreprises à identifier comment et qui doit payer ces amendes.**



Le webinair gratuit organisé par [Mapping Control](#) est intitulé "Comment et qui doit payer les amendes des collaborateurs au volant d'un véhicule société ?". Il est programmé le mardi 20 juin entre 11h00 et 11h15. Mapping Control présentera entre autres les solutions proposées par la télématique embarquée pour identifier le conducteur au volant et automatiser la gestion des amendes. La conférence sera animée par Fabien Panier, Directeur des Ventes de Mapping Control

Les personnes intéressées par le webinair doivent s'inscrire via ce [lien](#)

**Source :**

<http://www.deplacementspros.com>

***DéplacementsPros.com est membre du Centre Français d'Exploitation du Droit de la Copie. Merci de le signaler à votre entreprise afin qu'elle rajoute Deplacements Pros.com sur sa liste des sources d'informations consultées par son personnel.***